24 avril 2025

Assemblée générale mixte des actionnaires 2025

KLEPIERRE

Avertissement

Ce document a été préparé par Klépierre S.A. (la « **Société** ») aux seules fins de présentation lors de l'Assemblée Générale de ses actionnaires du 24 avril 2025. Ce document ne doit pas être reproduit ou diffusé, en tout ou partie, par une personne autre que la Société. La Société dégage sa responsabilité quant à l'utilisation du présent document par un tiers.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification et aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est donné sur celles-ci, et aucune garantie ne peut être donnée sur le caractère véridique, exact, complet ou correct des informations ou opinions que ce document contient.

Ni la Société, ni ses dirigeants ou employés ne seront tenus responsables de toute perte résultant de l'utilisation de ce document ou de son contenu, ou à un tout autre titre en relation avec ce document.

Le point sur l'activité 2025 contient certaines déclarations d'attentes futures ou des déclarations prospectives. Bien que Klépierre pense que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives. Pour une description détaillée des risques et incertitudes, veuillez vous référer à la section « Risques et dispositifs de gestion des risques et de contrôle » du document d'enregistrement universel de Klépierre. Sous réserve des exigences réglementaires, Klépierre ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement ces énoncés prospectifs.

En cas de divergences entre les informations contenues dans ce document et les documents publics, ces derniers prévaudront.

Ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou échanger des titres, ni une recommandation de souscription, d'achat ou de vente des titres de la Société. La diffusion de ce document peut être restreinte dans certains pays par la législation ou la réglementation. Par conséquent, toute personne qui entre en possession de ce document doit prendre connaissance de ces restrictions et les respecter. Dans la mesure où la loi en vigueur l'autorise, la Société se décharge de toute responsabilité et ne fait aucune déclaration concernant la violation de ces restrictions par quiconque.

Déroulé

A. Constitution du bureau de l’Assemblée
B. Rapport de gestion 2024 et activité du 1er trimestre 2025
C. Rapports des Commissaires aux comptes
D. Stratégie et performance RSE
E. Gouvernement d’entreprise et *say-on-pay*
F. Questions / réponses
G. Présentation des résolutions et vote

A

Constitution du bureau de l’Assemblée

Constitution du bureau de l’Assemblée

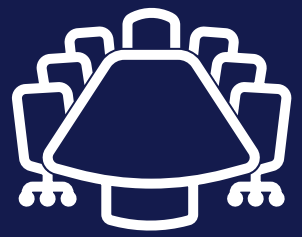

Président du bureau
Béatrice de Clermont Tonnerre, Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Klépierre

Premier scrutateur
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT B.V., représentée par Steven Fivel, membre du Conseil de surveillance de Klépierre

Deuxième scrutateur
[●]

Secrétaire de séance :
Julien Goubault, Secrétaire général

Tous les **documents** relatifs à cette Assemblée Générale ont été présentés à l’Assemblée et ont été mis à la disposition des actionnaires et sur le site internet de la Société www.klepierre.com

Section : Finance / Assemblée Générale 2025

B

Rapport de gestion 2024 et activité du 1er trimestre 2025

Sommaire

1. Une solide performance en 2024
2. Une bonne dynamique au 1er trimestre 2025
3. Distribution et perspectives

01

Une solide performance en 2024

Une solide performance

+ 5,3 %

Cash-flow net courant par action de 2,60 €, supérieur de 5 % à l'objectif initial

+ 8,9 %

Croissance de l'ANR EPRA (NTA)

6,4 %

Rendement du dividende en numéraire

Une surperformance significative de l’EBE

+ 6,9 %

Croissance de l’EBE

1 **Nouvelle progression de la marge d’EBE à 86 %, en hausse de 70 points de base sur un an**

2 **Croissance de 6,3 % des revenus locatifs nets à périmètre constant**

- **Taux de réversion positif**
- **Augmentation du taux de collecte**
- **Amélioration du taux d’occupation**
- **Hausse des revenus complémentaires (loyers variables, revenus des parkings, *mall income*)**

Hausse du chiffre d'affaires des commerçants et nouveaux gains de parts de marché

+ 4,0 %

Croissance du chiffre d'affaires des commerçants en 2024 par rapport à 2023, en **hausse de 10 % sur les deux dernières années**

+ 2,5 %

Augmentation de la fréquentation en 2024 par rapport à 2023, en **hausse de 7,5 % sur les deux dernières années**

Gains importants de parts de marché et forte **surperformance**, avec une croissance du chiffre d'affaires des commerçants plus de deux fois supérieure aux indices de vente nationaux (1)

(1) + 1,9 % ; moyenne des derniers indices nationaux, variation en glissement annuel à fin novembre 2024 : Insee (en octobre 2024) ; Istituto Nazionale di Statistica ; Instituto Nacional de Estadística ; Instituto Nacional de Estatística ; Statistikmyndigheten SCB ; Statistisk Sentralbyrå ; Danmarks Statistik ; Centraal Bureau voor de Statistiek ; Statistisches Bundesamt ; Central Statistical Office of Poland (GUS) ; Czech Statistical Office.

Forte demande des locataires pour nos actifs

Solides performances opérationnelles

1 725
baux signés
+ 4 % par rapport à l'année précédente

96,5 %
de taux d'occupation
+ 50 points de base sur un an

+ 4 %
de réversion
Sur les renouvellements et les recommercialisations

12,6 %
Taux d'effort

Baux signés par segment (en m²) (1)

1 Mode
37 %
NEW YORKER · CALZEDONIA · MANGO · INDITEX · PRIMARK

2 Cinémas, salles de sport et autres
15 %
FITNESS PARK · BASIC-FIT · PATHÉ

3 Culture, sports et loisirs
14 %
JD · SWAROVSKI · Foot Locker · NIKE

4 Équipement de la maison
14 %
MediaMarkt · poltronesofà · boulanger · HEMA

5 Alimentation et restauration
11 %
BURGER KING · KFC · STARBUCKS COFFEE

6 Santé et beauté
9 %
RITUALS · SEPHORA · Normal · PRIMOR

(1) Surface locative totale des baux signés en 2024.

2024 : début de l'appréciation de la valeur du patrimoine

Variation sur 12 mois de la valeur du portefeuille
(périmètre constant)

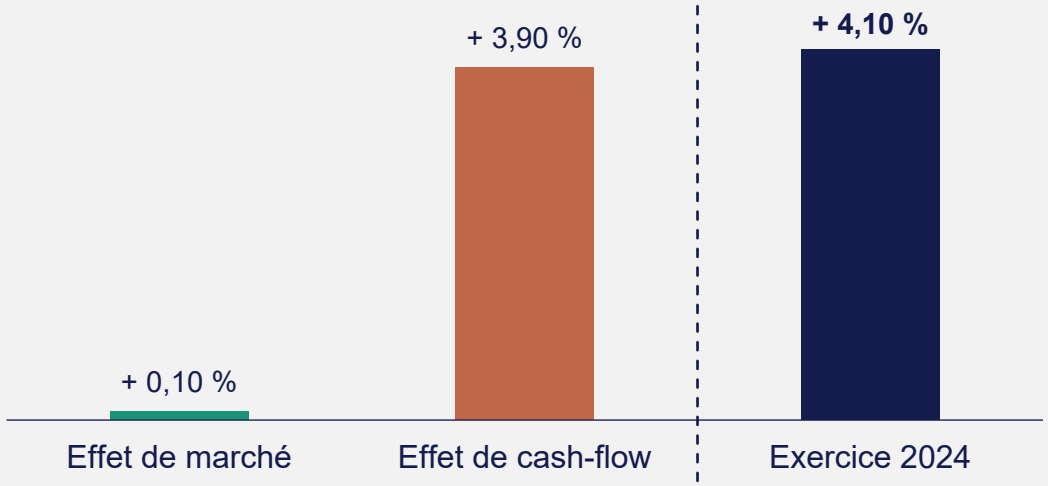

Rendement initial net EPRA

5,90 %

Actif net réévalué par action (EPRA NTA)

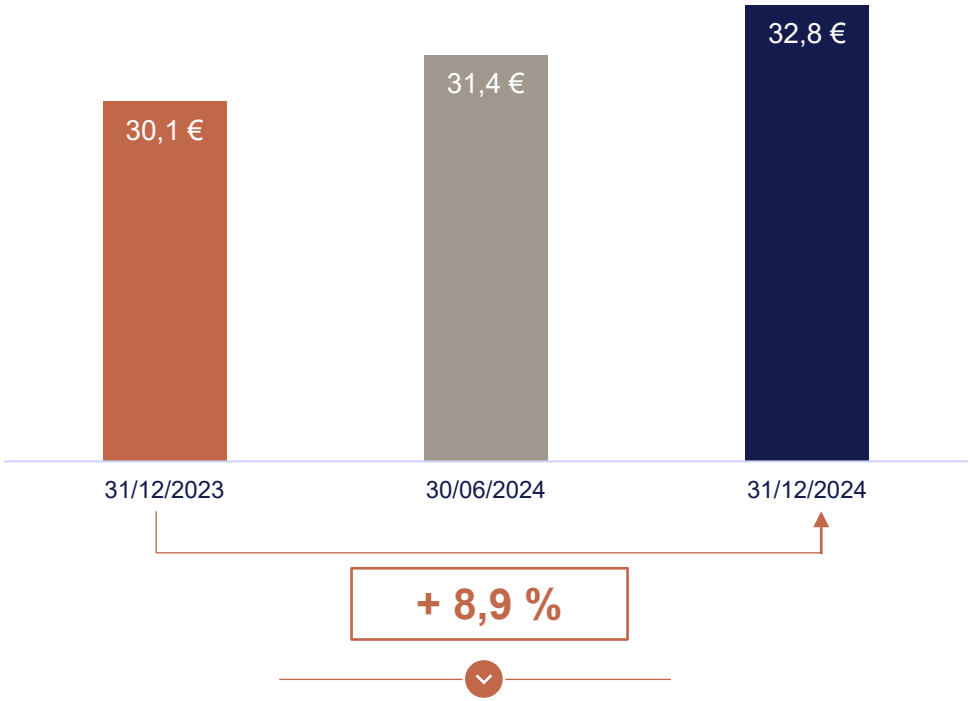

1re augmentation de l'actif net réévalué depuis plus de 5 ans

Les acquisitions de 2024 illustrent parfaitement notre stratégie d'investissement

PULL&BEAR | ZARA | H&M

PRIMARK | McDonald's | MediaWorld

PRIMARK | FNAC DARTY | ZARA | DECATHLON

SEPHORA | adidas | Snipes | JD

Normal | H&M | LACOSTE

1. **Des situations spéciales** offrant des opportunités de prix attractives

2. **Des actifs à la hauteur des attentes de nos clients**

3. **Des initiatives** d'amélioration opérationnelle et de hausse des loyers

4. Des **performances supérieures aux prévisions** et des rendements annuels à deux chiffres pour un investissement total de 237 M€

Nous continuons d'affirmer notre leadership international en matière de RSE

GRESB

Climate CDP A List 2024

1re foncière *retail* cotée au monde

1re foncière *retail* en Europe

1re foncière cotée en Europe, toutes catégories d'actifs confondues

Score de **95/100** (contre 93/100 en 2023)

Note de 5 étoiles attribuée par le GRESB (1), réservée aux 20 % d'entreprises les plus performantes évaluées

Klépierre fait partie des 2% d'entreprises dans le monde figurant sur

la liste A du CDP sur le climat

parmi les 22 400 évaluées

(1) Global Real Estate Sustainability Benchmark, *la référence ESG mondiale pour les investissements dans l'immobilier et les infrastructures.*

02

Une bonne dynamique au 1er trimestre 2025

Poursuite de la croissance au 1er trimestre 2025

La croissance du Groupe s’est poursuivie au 1er trimestre 2025. Dans un contexte d'incertitude macroéconomique mondiale, les fondamentaux de la consommation en Europe continentale restent bien orientés, soutenus par un taux de chômage historiquement bas et la croissance des salaires.

L'impact possible des discussions sur les droits de douanes sur les chaînes d'approvisionnement devrait inciter les enseignes à favoriser leurs activités en Europe continentale.

Une hausse continue du chiffre d'affaires des commerçants

Variation du chiffre d'affaires des commerçants par rapport au 1er trimestre 2024 par région

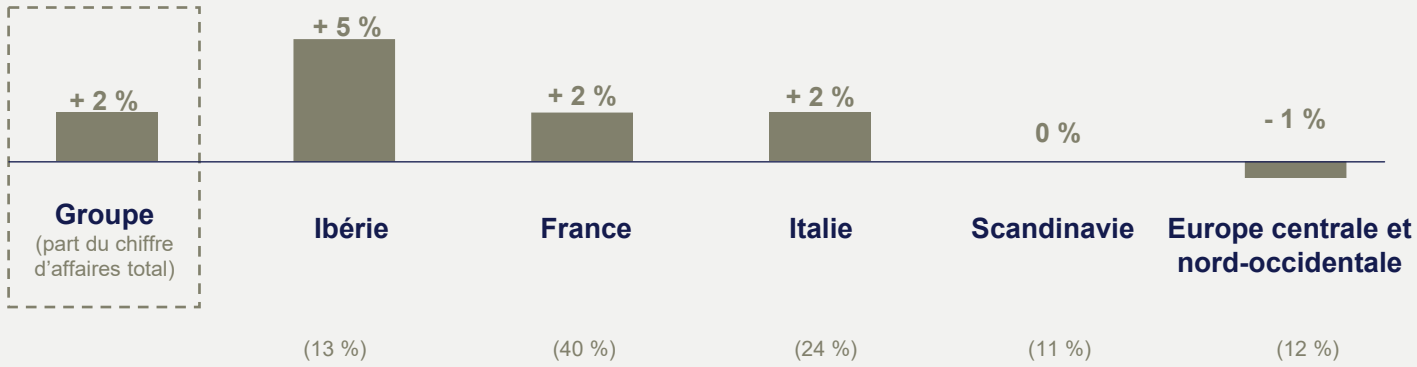

NB : les données relatives au chiffre d'affaires n'incluent pas la Turquie.

Autres faits opérationnels marquants du 1er trimestre

+ 3,8 %

Excédent brut d'exploitation

+ 3,5 %(1)

Revenus locatifs nets à périmètre courant

96,5 %

Taux d'occupation
+ 50 points de base sur un an

+ 3,0 %

Réversion
sur les renouvellements et les recommercialisations

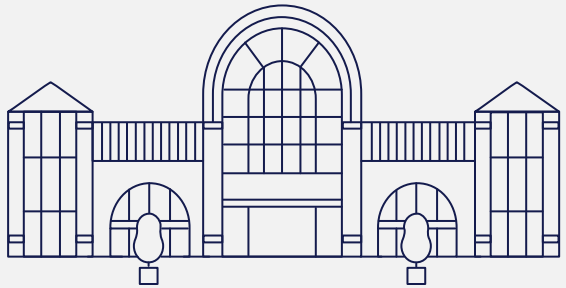

(1) + 2,9 % à périmètre constant.

La notation de crédit de Klépierre est la meilleure au sein du secteur immobilier européen coté

S&P Global

A–

Note à long terme
(notation relevée
le 24 février 2025)

A2

Notation à court terme

Perspective stable

FitchRatings

A

Dette senior non garantie
(**notation relevée**
le 23 avril 2025)

Perspective stable

Nous opérons avec l'un des meilleurs bilans du secteur (1)

7,1 x
Dette nette / EBE

1,8 %
Coût moyen de la dette

36,5 %
Ratio *Loan-To-Value*

5,8 ans
Maturité moyenne de la dette

(1) Ratios au 31 mars 2025, à l'exception du ratio Loan-to-Value calculé au 31 décembre 2024.

03

Distribution et perspectives

Nous proposons une augmentation de 3 % du dividende en numéraire à 1,85 € par action

Dividende proposé de	Taux de distribution de
1,85 €	**71 %** (1)
en hausse de 3 % par rapport à 2024	

Le dividende proposé est composé de deux versements :

- 0,925 € par action payé le 6 mars 2025
- 0,925 € par action qui sera versé le 10 juillet 2025

Le dividende proposé se compose des éléments suivants :

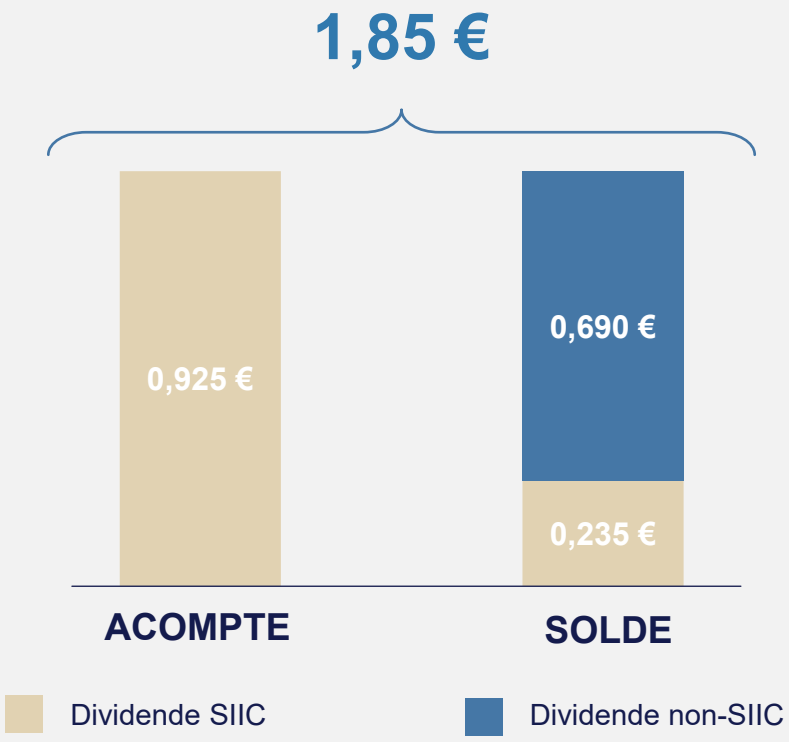

(1) Dividende / Cash-flow net courant par action (part du Groupe).

Perspectives 2025

La très bonne performance du premier trimestre confirme la solide dynamique observée en 2024.

À l'avenir, malgré la volatilité du contexte macroéconomique et géopolitique actuel, Klépierre a confiance dans sa capacité à poursuivre sa croissance, grâce à son portefeuille de centres commerciaux de premier plan, son expertise opérationnelle et ses excellentes notations de crédit.

Par conséquent, Klépierre confirme ses perspectives pour 2025 et prévoit une **hausse de 3% de son EBE** et de générer **un cash-flow net courant par action compris entre 2,60 € et 2,65 €**.

(1) EBE en part totale, auquel est ajoutée la quote-part dans les entreprises mises en équivalence.

C

Rapports des Commissaires aux comptes

Préambule

6 rapports émis aux fins de la présente Assemblée Générale :

- Audit des comptes annuels
- Audit des comptes consolidés
- Conventions réglementées
- Autorisation d’attribuer des actions gratuites existantes ou nouvellement émises
- Réduction du capital
- Émission d’actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

1re résolution

Opinion

Opinion sans réserve sur les comptes annuels

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

Dépréciation des titres de participations

Vérifications spécifiques

Aucune observation à formuler

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Conformité, dans tous les aspects significatifs, au format électronique unique européen

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

2e résolution

Opinion

Opinion sans réserve sur les comptes annuels

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

Évaluation de la juste valeur des immeubles de placement

Vérifications spécifiques

Aucune observation à formuler

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Conformité, dans tous les aspects significatifs, au format électronique unique européen

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

4e résolution

Nouvelles conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Aucune pour 2024

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Deux conventions de prêt avec la société Nordica Holdco AB détenue indirectement à 56,1 % par la société Klépierre

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

15e résolution

Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

Nous n'avons aucune observation à formuler quant aux modalités de la réduction du capital envisagée

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 22e résolutions

Concernant les résolutions nos 17 et 18

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons aucune observation à formuler quant aux modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire. Par ailleurs, les conditions définitives des émissions n'étant pas fixées, nous n'exprimons aucune opinion sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Concernant les résolutions nos 16 et 20 relatives aux émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Les modalités de détermination du prix d'émission des valeurs mobilières à émettre n'étant pas précisées, nous ne pouvons formuler d'opinion quant au choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Nous établirons un rapport complémentaire, si nécessaire, lors de l'usage par votre Directoire de ces autorisations d'émissions d'actions et de diverses valeurs mobilières au titre de ces résolutions.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre

23e résolution

Autorisation à donner au Directoire pour une durée de 38 mois à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

Nous n'avons aucune observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport du Directoire

Conclusions de notre rapport d'assurance limitée

3 conclusions distinctes

1- Conformité aux normes ESRS en ce qui concerne l'analyse de double matérialité

Nous n'avons relevé aucune erreur, omission ou incohérence significative concernant la conformité du processus mis en œuvre

2- Conformité des informations publiées dans le rapport de gestion avec les exigences de publication

Nous n'avons relevé aucune erreur, omission ou incohérence significative concernant la conformité des informations en matière de durabilité figurant au chapitre 5 « État de durabilité » du rapport de gestion

Observations : Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations fournies à la section 5.1.1 « Base générale d'établissement de l'état de durabilité », en particulier au paragraphe « Considérations relatives aux évolutions en matière de reporting » de l'État de durabilité, qui met en évidence l'existence de certaines interprétations propres au Groupe ou d'incertitudes temporaires associées à la première année d'application des normes ESRS

3- Conformité avec les exigences de publication de la taxonomie européenne

Nous n'avons relevé aucune erreur, omission ou incohérence significative

D

Stratégie et performance RSE

Notre leadership mondial en matière de durabilité est reconnu à l'échelle internationale

LEADER	LISTE « A »	INDICE CAC 40 ESG INDICE CAC SBT 1.5	NOTATION A	1.5°C
• Comparaison avec nos pairs : • 1re foncière *retail* cotée au monde • 1re foncière *retail* en Europe • 1re foncière cotée en Europe, toutes catégories d'actifs confondues • Note de 5 étoiles – 5e année consécutive • SCORE: 95/100	• Klépierre fait partie des 2% d'entreprises dans le monde figurant sur la liste « A » du CDP parmi les 22 400 évaluées	• Klépierre est intégrée dans deux indices ESG : – CAC 40 ESG, réunissant les 40 leaders français en matière d'ESG – CAC SBT 1.5, une nouvelle version du CAC 40 centrée sur le climat, composée d'entreprises alignées avec l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris	• Klépierre a obtenu la notation A dans l'univers de la gestion et des services immobiliers, identifiée comme leader sectoriel	• Depuis 2020, la stratégie bas carbone de Klépierre a été approuvée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) au niveau le plus exigeant, c'est-à-dire 1,5 °C.

Construire la plateforme de commerce la plus durable

Objectif : atteindre le net zéro carbone d'ici 2030

Poursuivre nos efforts en matière d'efficacité énergétique pour atteindre

70 kWh/m²

en moyenne à l'échelle du portefeuille

Installer des unités de production d'énergies renouvelables pour atteindre jusqu'à

30%

d'auto-consommation dans nos 40 plus grands centres commerciaux

Mesurer la consommation d'énergie privative de nos locataires et les accompagner pour atteindre une réduction de

20%

des consommations d'énergie

Sensibiliser nos visiteurs pour atteindre une baisse de

40%

des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs déplacements

Nos excellentes réalisations témoignent de nos efforts de long terme

Indicateurs RSE clés du Groupe pour 2024

49%

Réduction de l'intensité énergétique de notre portefeuille (par rapport à 2013, ou - 2,4 % par rapport à 2023), désormais à 72,9 kWh/m²

86%

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) Scopes 1 et 2 (par rapport à 2017, ou soit −12 % par rapport à 2023)

100%

De déchets valorisés

100%

Actifs disposant d'une certification valide BREEAM In-Use

50%

Part de femmes au sein du Comité Exécutif du Groupe

100%

Taux d'accès à la formation pour les collaborateurs

Notre activité est considérée comme contribuant fortement à la transition environnementale selon la taxonomie européenne

L'activité de Klépierre relève majoritairement de « l'acquisition et la gestion de bâtiments » (7.7) selon la Taxonomie de l'UE

Pourcentages du chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'investissement (CAPEX) et des dépenses d'exploitation (OPEX) répondant aux exigences de la taxonomie applicable.

E

Gouvernement d’entreprise et *say-on-pay*

01

Gouvernement d’entreprise

Renouvellement du Directoire

— **À titre de rappel :**

- Jean-Marc Jestin a été reconduit dans ses fonctions en tant que Président et membre du Directoire, et
- et Stéphane Tortajada a été nommé Directeur Financier et membre du Directoire,

pour un mandat de trois ans ayant débuté le 22 juin 2022 et prenant fin le 21 juin 2025.

— **Au cours de cette période, Klépierre a enregistré les performances suivantes :**

- **Taux de rentabilité de l'action(1) :** + 80,3 %
- **Taux de croissance annuel moyen des revenus locatifs nets sur 2022-2024 :** + 13,3 %
- **Taux de croissance annuel moyen de l'EBE sur 2022-2024 :** + 8,2 %
- **Taux de croissance annuel moyen du *cash-flow* net courant sur 2022-2024 :** + 7,7 %
- **Croissance de la Net Tangible Asset (NTA) value par action sur 2022-2024 :** + 6,1 %

— **Jean-Marc Jestin et Stéphane Tortajada ont chacun fait part de leur volonté de poursuivre leurs fonctions respectives au terme du mandat en cours.**

— **Le Conseil de Surveillance** a réitéré sa pleine confiance à l'égard de Jean-Marc Jestin et de Stéphane Tortajada, saluant à la fois la qualité de leur leadership et les performances réalisées, et a décidé de les **renouveler pour un nouveau mandat de trois ans à compter du 22 juin 2025.**

(1) Sur la période du 22 juin 2022 (début du mandat du Directoire) au 17 avril 2025.

Composition actuelle du Conseil de surveillance

David Simon

Président

Béatrice de Clermont-Tonnerre

Vice-Présidente et membre indépendant

John Carrafiell

Membre indépendant

Anne Carron

Membre indépendant

Steven Fivel

Membre

Robert Fowlds

Membre

Nadine Glicenstein

Membre indépendant

Stanley Shashoua

Membre

Florence von Erb

Membre indépendant

5
Membres du Conseil de nationalité étrangère

56 %
Membres du Conseil indépendants

44 %
Femmes parmi les membres du Conseil

59
Âge moyen des membres du Conseil

Examen de la composition du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés

Lors de sa réunion du 11 février 2025, le Conseil de surveillance a pris acte :

- de l'expiration du mandat de membre du Conseil de surveillance de Béatrice de Clermont-Tonnerre, ainsi que ses fonctions au sein des Comités spécialisés au sein desquels elle siège, à l'issue de l'Assemblée Générale 2025 ;
- de la perte de la qualité de membre indépendant de Catherine Simoni du fait de sa présence au Conseil depuis plus de 12 ans, à compter du 20 décembre 2024, et par conséquent de sa démission en date du 11 février 2025.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil de surveillance s'est prononcé lors de sa réunion du 11 février 2025 en faveur :

- du **renouvellement du mandat de Béatrice de Clermont-Tonnerre** en tant que membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans à compter de l'Assemblée Générale 2025 ;
- de la **cooptation de Nadine Glicenstein** en tant que membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Catherine Simoni, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de Catherine Simoni, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes 2025 ; et
- de la modification de la **composition des Comités spécialisés** comme récapitulé dans la diapositive suivante.

Nouvelle composition des Comités spécialisés

David Simon *(Président)*
Steven Fivel
Stanley Shashoua
Robert Fowlds
Béatrice de Clermont-Tonnerre *(ind.)*

Critères de composition	Statut
Compétences en matière immobilière	●

John Carrafiell *(Président, ind.)*
Stanley Shashoua
Nadine Glicenstein *(ind.)*
Florence von Erb *(ind.)*

Critères de composition	Statut
Indépendance > 66 %	●
Compétences financière/comptable	●

Anne Carron *(Présidente, ind.)*
Steven Fivel
Florence von Erb *(ind.)*

Critères de composition	Statut
Indépendance > 50 %	●
Président indépendant	●
Compétences en matière de gouvernance	●

Robert Fowlds *(Président)*
Anne Carron *(ind.)*
Béatrice de Clermont-Tonnerre *(ind.)*
Nadine Glicenstein *(ind.)*
Florence von Erb *(ind.)*

Critères de composition	Statut
Compétences en matière de durabilité	●

02

Say on pay

Le vote des actionnaires est sollicité pour :

Ex post	**Approuver la rémunération au titre de 2024 sur la base de la politique de rémunération approuvée par la précédente Assemblée Générale pour :** • le Président du Conseil de surveillance, le Président du Directoire et les membres du Directoire (article L. 22-10-9 du Code de commerce) • M. David Simon, Président du Conseil de surveillance • M. Jean-Marc Jestin, Président du Directoire • M. Stéphane Tortajada, Directeur financier, membre du Directoire	**Résolutions 7 à 10**
Ex ante	**Approuver la politique de rémunération 2025 :** • du Président du Conseil de surveillance et des autres membres du Conseil de surveillance • du Président du Directoire • des membres du Directoire	**Résolutions 11 à 13**

La rémunération des membres du Conseil de surveillance pour 2024 a été conforme à la politique votée

Membres	Présidence	Conseil de surveillance		Comités	Total
		Rémunération fixe	Rémunération basée sur la présence aux séances	Rémunération basée sur la présence aux séances	
David Simon	44 000	12 000	24 889	15 186	**96 075**
John Carrafiell	22 000	12 000	24 889	11 390	**70 279**
Anne Carron	-	7 956	14 933	15 186	**38 076**
Béatrice de Clermont-Tonnerre	22 000	12 000	24 889	22 780	**81 669**
Steven Fivel	22 000	12 000	24 889	41 763	**100 652**
Robert Fowlds	-	12 000	24 889	15 186	**52 075**
Stanley Shashoua	-	12 000	24 889	37 966	**74 855**
Catherine Simoni	22 000	12 000	24 889	30 373	**89 262**
Rose-Marie Van Lerberghe	-	4 044	9 956	11 390	**25 389**
Florence von Erb	-	12 000	24 889	22 780	**59 669**
Total	**132 000**	**108 000**	**224 000**	**224 000**	**688 000**

La rémunération des membres du Directoire pour 2024 a été conforme à la politique votée

Elle reflète les excellents résultats de la Société en 2024

Éléments de rémunération	Jean-Marc Jestin	Stéphane Tortajada
Rémunération fixe	**825 000 €**	**500 000 €**
Rémunération court terme 2024 à verser en 2025		
Part quantitative	100 %	100 %
Part qualitative	50 %	50 %
Total (en % du salaire de base)	150 %	150 %
Total (en valeur)	**1 237 500 €**	**750 000 €**
Rémunération totale en numéraire	**2 062 500 €**	**1 250 000 €**
Rémunération long terme attribuée en 2024		
En % du salaire de base	**100 %**	**100 %**
En valeur	**825 000 €**	**500 000 €**
Rémunération totale	**2 887 500 €**	**1 750 000 €**

La rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2024 est principalement basée sur les performances de la Société

Les critères RSE représentent par ailleurs au moins 18 % de leur rémunération variable

Jean-Marc Jestin
Président du Directoire

68% de la rémunération totale liée à la performance globale de la Société

22% de la rémunération variable liée à la performance extra-financière de la Société

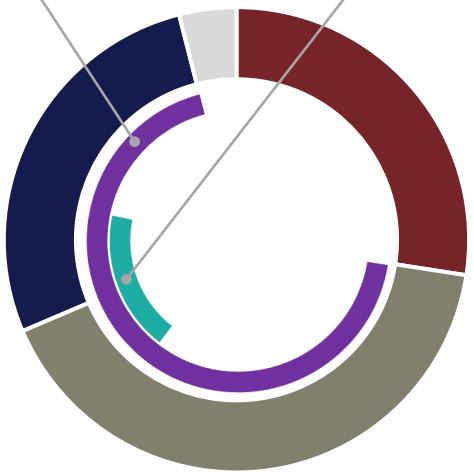

- Fixe
- Variable court terme
- Variable long terme
- Autres

Stéphane Tortajada
Membre du Directoire

67% de la rémunération totale liée à la performance globale de la Société

18% de la rémunération variable liée à la performance extra-financière de la Société

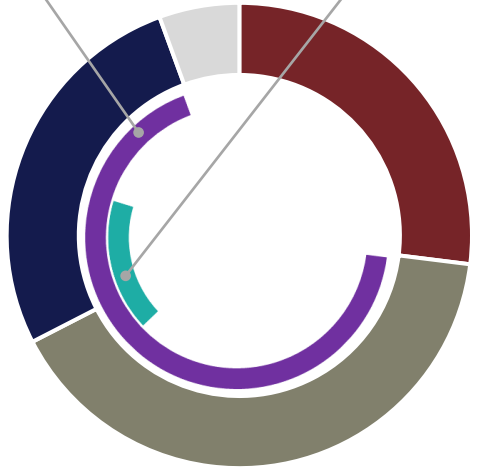

- Fixe
- Variable court terme
- Variable long terme
- Autres

La proposition de politique de rémunération pour 2025 des membres du Conseil de surveillance est identique à 2024

Mandats	Rémunération	Total
Président (Conseil et Comité) ou Vice-Président	Part fixe : 22 000 € par mandat Part variable : N/A	**132 000 €**
Membre du Conseil de surveillance	Part fixe : 12 000 € par membre du Conseil	**108 000 €**
	Part variable : en fonction de la présence effective des membres aux séances du Conseil	**224 000 €**
Membre de Comités	Part fixe : N/A Part variable : en fonction de la présence effective des membres aux séances des comités concernés	**224 000 €**
Total		**688 000 €**

La proposition de politique de rémunération pour 2025 des membres du Directoire vise à les rapprocher du marché (1/2)

Références du marché

Foncières européennes cotées – EPRA (Panel de référence)	**Sociétés françaises cotées – SBF 120** (Panel témoin)		
British Land	Legrand	Worldline	Eurazeo
Covivio	Michelin	Alstom	Scor
Derwent London	Veolia Environnement	Getlink	Spie
Gecina	Publicis	Accor	Valeo
Land Securities	Dassault Aviation	Euronext	Verallia
Leg Immobilien	Edenred	Gecina	Neoen
LondonMetric Property	Carrefour	Rémy Cointreau	Elis
Merlin Properties	Bouygues	Unibail-Rodamco-Westfield	GTT
PSP Swiss Property	Renault	Arkema	Wendel
Segro	Teleperformance	Rexel	Forvia
Shaftesbury	Eiffage	Soitec	Air France KLM
Swiss Prime Site	Vivendi	SEB	
Unibail-Rodamco-Westfield	Ipsen	Covivio	
Unite Group			
Vonovie			

En milliers d'euros

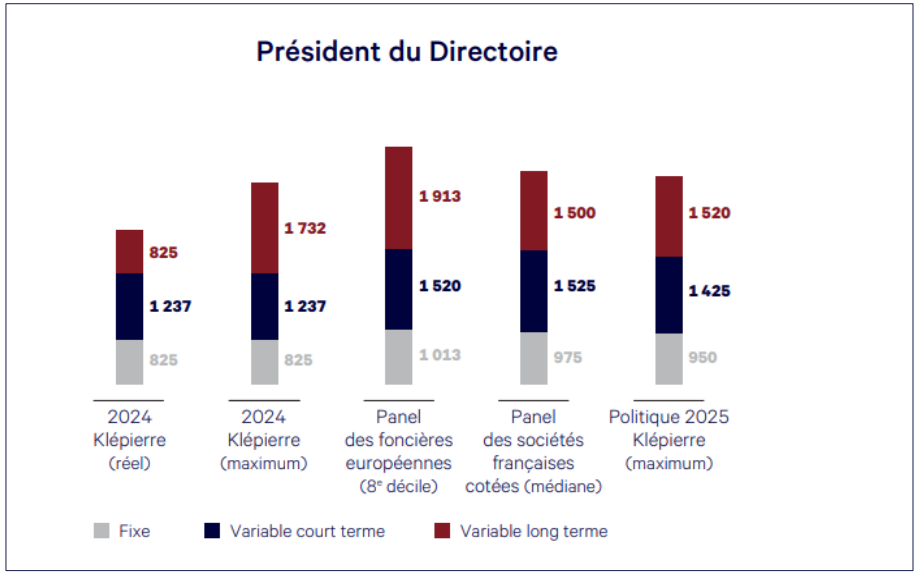

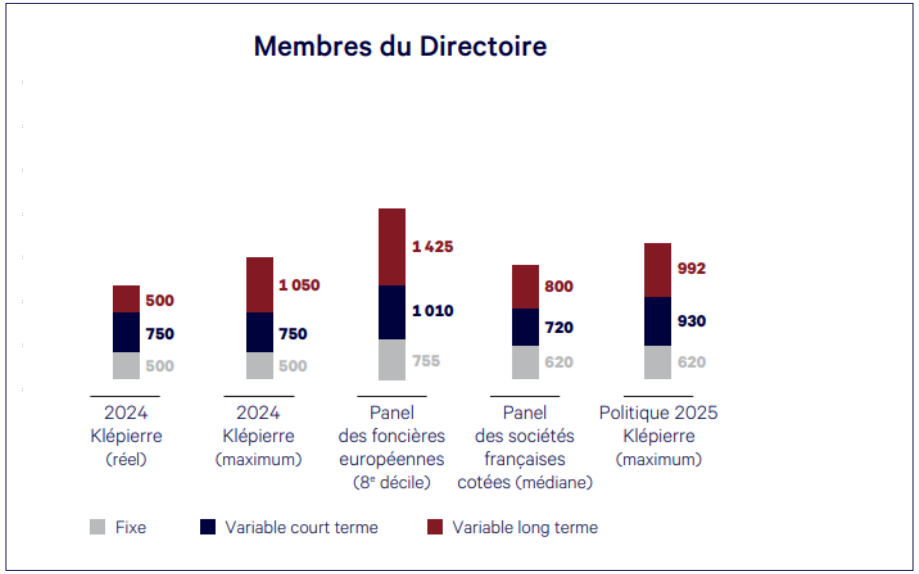

La proposition de politique de rémunération pour 2025 des membres du Directoire vise à les rapprocher du marché (2/2)

Résumé des changements

- **Enveloppe maximale totale globalement stable** pour le Président du Directoire et en hausse pour le membre du Directoire afin de s'aligner sur l'indicateur de référence
- Augmentation du **salaire de base** de 15 % (Président) et de 24 % (autre membre), conforme à l'augmentation moyenne des membres du personnel du Groupe sur les trois dernières années (17 %) ; inférieure à ces deux indicateurs de référence
- **Un variable à court terme (VCT)** inchangé en tant que pourcentage du BS. 2 changements :
  - Réduction de la part qualitative de 33 % à 20 % du VCT total
  - Ajout d'un deuxième critère quantitatif (écart par rapport aux perspectives d'EBE) au critère existant
- L'**ILT** maximum sera ramené de 210 % à 160 % du BS

Éléments de rémunération	Président du Directoire		Membre du Directoire	
	Actuelle	Proposition	Actuelle	Proposition
(1) Salaire de base (SB)	**825 000 €**	**950 000 €**	**500 000 €**	**620 000 €**
(2) Variable à court terme (VCT)				
Objectif (en % du SB)	110 %	110 %	110 %	110 %
Maximum (en % du SB)	150 %	150 %	150 %	150 %
Part quantitative (en % du SB)	*100 %*	*120 %*	*100 %*	*120 %*
Part qualitative (en % du SB)	*50 %*	*30 %*	*50 %*	*30 %*
Maximum (en valeur)	**1 237 500 €**	**1 425 000 €**	**750 000 €**	**930 000 €**
(1 + 2) Rémunération totale en numéraire (maximum)	**2 062 500 €**	**2 375 000 €**	**1 250 000 €**	**1 550 000 €**
(3) Intéressement à long terme (ILT)				
Attribution maximale (en % du BS)	210 %	160 %	210 %	160 %
Attribution maximale (en valeur)	1 732 500 €	1 520 000 €	1 050 000 €	992 000 €
(1 + 2 + 3) Rémunération totale (maximum)	**3 795 000 €**	**3 895 000 €**	**2 300 000 €**	**2 542 000 €**
Variation		*+ 3 %*		*+ 11 %*

F

Questions / réponses

G

Présentation des résolutions et vote

Ordre du jour synthétique – Résolutions à caractère ordinaire (1/2)

Approbation des états financiers 2024

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement

Conventions réglementées déjà approuvées et en vigueur au cours de l'exercice 2024

- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Composition du Conseil de surveillance

- Renouvellement de Madame Béatrice de Clermont-Tonnerre en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Ratification de la nomination provisoire de Madame Nadine Glicenstein en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Catherine Simoni, démissionnaire

Approbation des informations relatives à la rémunération 2024 des mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs

- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Approbation de rémunération versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribuée au titre du même exercice aux mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur David Simon, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Jean-Marc Jestin, en sa qualité de Président du Directoire
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Stéphane Tortajada, en sa qualité de Directeur financier, membre du Directoire

Ordre du jour synthétique – Résolutions à caractère ordinaire (2/2)

Approbation de la politique de rémunération 2025 des mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs

- Approbation de la politique de rémunération 2025 du Président du Conseil de surveillance et des autres membres du Conseil de surveillance
- Approbation de la politique de rémunération 2025 du Président du Directoire
- Approbation de la politique de rémunération 2025 des membres du Directoire, autres que le Président

Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société d'une durée de 18 mois non utilisable en période d'offre publique

Pouvoirs

- Pouvoirs pour formalités

Ordre du jour synthétique – Résolutions à caractère extraordinaire (1/2)

Autorisations financières à renouveler

- Autorisation à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public autre que celles mentionnées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier
- Délégation de compétence à donner pour une durée de 26 mois au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- Limitation globale des autorisations d'émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital

Ordre du jour synthétique – Résolutions à caractère extraordinaire (2/2)

Autorisation d'attributions gratuites d'actions

- Autorisation à donner au Directoire pour une durée de 38 mois à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actionnaires

Modifications des statuts

- Modification de l'article 14 des statuts concernant la possibilité pour les membres du Conseil de surveillance de voter par correspondance et l'utilisation d'un moyen de télécommunication conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024
- Modification de l'article 15 des statuts concernant le recours à la consultation écrite conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024
- Modification du 1er alinéa de l'article 27 des statuts afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce sur la *record date*
- Modification du 8e alinéa et suppression du 10e alinéa de l'article 27 des statuts concernant l'utilisation de moyens de télécommunication dans le cadre des assemblées générales conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 1

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

- Bénéfice de **904 486 240,28 €**

- **Aucune dépense ni charge non déductible** pour l'établissement de l'impôt visée à l'article 39-4 du Code général des impôts et **aucune réintégration** visée à l'article 39-5 dudit Code au titre de l'exercice

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 2

Approbation des comptes consolidés
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bénéfice de **1 249 152 000 €**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 3

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement

- Dividende d'un montant total de **530 693 168,20 €** (soit **1,85 € par action**) par prélèvement sur le bénéfice distribuable de l'exercice, qui s'élève à un montant total de 906 495 995,46 €, en ce compris le report à nouveau de 2 009 755,18 €

- **Paiement d'un acompte sur dividende de 0,925 €** brut par action le **6 mars 2025**

- Paiement du **solde du dividende de 0,925 €** brut par action le **10 juillet 2025**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 4

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Aucune convention ni aucun engagement soumis aux dispositions relatives aux conventions réglementées n’a été conclu au cours de l’exercice 2024

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 5

Renouvellement de Madame Béatrice de Clermont-Tonnerre en qualité de membre du Conseil de surveillance

Renouvellement de Madame **Béatrice de Clermont-Tonnerre** en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'**Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2028** sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 6

Ratification de la nomination provisoire de Madame Nadine Glicenstein en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Madame Catherine Simoni, démissionnaire

Ratification de la nomination provisoire de Madame **Nadine Glicenstein** en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'**Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2026** sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 7

Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les éléments relatifs à la rémunération vous ont été présentés et figurent au **chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2024** et dans la **brochure de convocation**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 8

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur David Simon, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance

Les éléments relatifs à la rémunération vous ont été présentés et figurent au **chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2024** et dans la **brochure de convocation**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 9

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Jean-Marc Jestin, en sa qualité de Président du Directoire

Les éléments relatifs à la rémunération vous ont été présentés et figurent au **chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2024** et dans la **brochure de convocation**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 10

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Stéphane Tortajada, en sa qualité de membre du Directoire

Les éléments relatifs à la rémunération vous ont été présentés et figurent au **chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2024** et dans la **brochure de convocation**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 11

Approbation de la politique de rémunération 2025 du Président du Conseil de surveillance et des autres membres du Conseil de surveillance

Les éléments de la politique de rémunération 2025 vous ont été présentés et figurent au **chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2024** et dans la **brochure de convocation**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 12

Approbation de la politique de rémunération 2025 du Président du Directoire

Les éléments de la politique de rémunération 2025 vous ont été présentés et figurent au **chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2024** et dans la **brochure de convocation**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 13

Approbation de la politique de rémunération 2025 des membres du Directoire, autres que le Président

Les éléments de la politique de rémunération 2025 vous ont été présentés et figurent au **chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2024** et dans la **brochure de convocation**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 14

Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions d'une durée de 18 mois non utilisable en période d'offre publique

- Plafonnement : **10 % des actions** composant le capital social ajusté
- Prix maximal de rachat : **40 € par action**
- Montant global affecté au programme de rachat d'actions (au 31/12/2024) : **1 147 444 680 €**
- Durée : **18 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 15

Autorisation à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

- Plafonnement : **10 % du capital social** calculé à la date de la décision d'annulation, déduction faite des actions annulées pendant la période de 24 mois précédant ladite décision
- Durée : **26 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 16

Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

- Montant nominal maximal des augmentations de capital : **120 M€**
- Montant nominal maximal des titres de créances : **1,5 M€**
- À imputer sur le montant du plafond global prévu à la résolution n° 22
- Durée : **26 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 17

Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public autre que celles mentionnées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier

- Montant nominal maximal des augmentations de capital : **41 M€**
- Montant nominal maximal des titres de créance : **1,5 M€**
- À imputer sur le montant du plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu au paragraphe 2 des résolutions n^{os} 18 et 20
- À imputer sur le montant du plafond global prévu à la résolution n^{o} 22
- Durée : **26 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 18

Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier

- Montant nominal maximal des augmentations de capital : **41 M€**
- Montant nominal maximal des titres de créance : **1,5 M€**
- À imputer sur le montant du plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu au paragraphe 2 des résolutions n^{os} 17 et 20
- À imputer sur le montant du plafond global prévu à la résolution n^{o} 22
- Durée : **26 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 19

Délégation de compétence à donner pour une durée de 26 mois au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

- Limite : **15 % de l'émission initiale**
- Durée : **26 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 20

Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

- Plafonnement : **10 % du capital social**
- À imputer sur le montant du plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu aux résolutions n^{os} 25 et 26
- À imputer sur le montant du plafond nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances prévu au paragraphe 2 des résolutions n^{os} 17 et 18
- À imputer sur le montant du plafond global prévu à la résolution n^{o} 22
- Durée : **26 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 21

Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

- Montant nominal maximal des augmentations de capital : **100 M€**
- À imputer sur le montant du plafond global prévu à la résolution n° 22
- Durée : **26 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 22

Limitation globale des autorisations d'émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Montant nominal maximal global des augmentations de capital immédiates et/ou à terme en vertu des résolutions nos 16 à 21 : **120 M€**
- Montant maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances en vertu des résolutions nos 16 à 21 : **1,5 M€**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 23

Autorisation à donner au Directoire pour une durée de 38 mois à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Bénéficiaires : 1 plan (actions de performance et actions gratuites)
  - Groupe 1 : **membres de la direction** dont l'attribution est constituée à 100 % d'actions de performance
  - Groupe 2 : **tous les autres dirigeants** dont l'attribution est constituée d'actions de performance et d'un nombre fixe d'actions gratuites
- Volume maximum : **1 % du capital**

*dont volume maximum pour les membres du Directoire : **0,3 % du capital***

- Attribution annuelle moyenne : **au maximum 956 203 actions**
- Période d'acquisition : **3 ans** (France et international)
- Période de détention : **aucune**
- Conditions de performance : **oui**, sauf pour les actions gratuites dont le volume attribué ne peut excéder 15 % du volume total
- Durée : **38 mois**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 24

Modification de l'article 14 des statuts concernant la possibilité pour les membres du Conseil de surveillance de voter par correspondance et l'utilisation d'un moyen de télécommunication conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024

Conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024, possibilité pour les membres du Conseil de surveillance :

- de **voter par correspondance**
- d'utiliser **un moyen de télécommunication**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 25

Modification de l’article 15 des statuts concernant le recours à la consultation écrite conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024

Conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024, le **recours à la consultation écrite** pour **toute décision** est autorisé si les membres du Conseil de surveillance détiennent **un droit d’opposition**

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 26

Modification du 1er alinéa de l'article 27 des statuts
afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce sur la *record date*

Mise en conformité avec les dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce sur **la *record date***

Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire

Résolution 27

Modification du 8e alinéa et suppression du 10e alinéa de l'article 27 des statuts concernant l'utilisation de moyens de télécommunication dans le cadre des assemblées générales conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024

- Conformément aux dispositions de la loi Attractivité du 13 juin 2024, mise en harmonie avec les dispositions des articles L. 225-82 et L. 225-103-1 du Code de commerce en ce qui concerne l'**utilisation de moyens de télécommunication**
- Suppression du 10e alinéa de l'article 27, prenant acte que **la retransmission constitue désormais une obligation légale** imposée à Klépierre SA, et n'est plus une prérogative du Directoire ou du Conseil de surveillance

Vote des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Résolution 28

Pouvoirs pour formalités

Sollicitation des pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt inhérentes à la tenue de l'Assemblée Générale

Agenda

8 juillet 2025
Détachement du solde du dividende

9 juillet 2025
Date d’enregistrement pour le paiement du solde du dividende

10 juillet 2025
Paiement du solde du dividende

30 juillet 2025
Résultats du premier semestre 2025 (après bourse)

KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®